

Situé en Afrique centrale, à cheval sur l'équateur, la République du Congo s'étend sur une superficie de 342.000 Km². Elle est limitée au Nord par la République du Cameroun et la République Centrafricaine, au Sud par l'Angola (enclave du Cabinda), à l'Est par la République Démocratique du Congo dont elle est séparée par le fleuve Congo et son affluent l'Oubangui, et à l'Ouest par la République du Gabon et l'Océan Atlantique (176 Km de côte).

Bénéficiant d'un climat équatorial, le Congo a deux saisons principales : la saison des pluies (d'octobre à mi-mai) et la saison sèche (de mi-mai à septembre).Le Congo dispose d'un réseau hydrographique important, axé autour des fleuves Congo et Kouilou Niari. On rencontre deux type de végétation :

- la forêt dense couvrant environ 65% de la superficie du pays, et
- la savane s'étendant sur les 35% du territoire restant.

La population du Congo est d'environ 3.850.000 habitants dont près des deux tiers sont concentrés dans les deux grandes agglomérations : Brazzaville et Pointe-Noire, ce qui explique la prolifération de taudis à la périphérie de ces communes, laissant dans la précarité toute la frange de la population qui y vit.

Comme partout ailleurs en Afrique, les populations vivent de réels problèmes d'environnement et de détérioration de leur cadre de vie, les écosystèmes sont perturbés et la biodiversité est menacée. Il ressort de ce constat, qu'au Congo la population est confrontée à la recrudescence des maladies cardio-vasculaires, pulmonaires, cancérigènes, diarrhéiques aiguës et des allergies diverses.

La plupart des axes de communication, ne disposant pas d'ouvrages susceptibles de recueillir toutes les eaux pluviales, constituent des sources non négligeables d'érosions, car ils sont construits sans études d'impact sur l'environnement.

L'exploitation intensive du pétrole, l'existence d'une industrie peu performante, très polluante, et utilisant des technologies obsolètes, contribue dangereusement aux émissions dans l'atmosphère des gaz à effet de serre, responsable du réchauffement de la planète. L'extraction du sable de mer et la dégradation croissante des écosystèmes fragiles comme les mangroves, constituant de zones de reproduction de certaines espèces halieutiques,

détériorer les sites de nidification des tortues marines, menacent le milieu marin et le cycle de reproduction des poissons. Par ailleurs, la dégradation accélérée des écosystèmes aquatiques, due à l'usage des engins prohibés, des explosifs et des substances chimiques dangereuses, est de nature à détériorer irréversiblement la qualité des eaux et à affecter dangereusement les ressources halieutiques, élimine progressivement l'ensemble de la biodiversité.

Les feux de brousse, la déforestation intempestive et le braconnage très pratique au Congo ont de graves conséquences sur l'environnement.

L'importation et la mise en circulation des véhicules et engins usagés, occasionnent la présence de fines particules en suspension dans l'atmosphère.

La dégradation de l'environnement ou les dommages causés à l'équilibre des écosystèmes (l'air, le sol, les forêts, la mers et les eaux douces) sont dues au manque de connaissance et de la mauvaise prise en compte du problème environnemental.

La protection de l'environnement étant devenue une des préoccupations planétaires, Le Congo n'en reste pas en marge, car des nouvelles politiques de gestion des problèmes environnementaux sont en étude, afin de renforcer le cadre juridique et institutionnel, support indispensable à la promotion d'une gestion durable de l'environnement, pour enfin se conformer au contexte mondial en matière de gestion de l'environnement.

Le domaine de l'environnement ,domaine multidisciplinaire et multisectorielle, intéresse particulièrement ,et de tout évidence, le Centre National de la Statistique et des études économiques (CNSEE/INS),qui celui-ci est à la base de la mesure et de l'appréciation des indicateurs, afin de fournir une information qui renseigne et qui peut entrainer à la prise d'une décision rationnelle. Les quelques indicateurs que le CNSSE/INS produit sur l'environnement ne peuvent correctement renseigner sur le domaine, car très insuffisants d'une part, et d'autre part, la faible capacité de contrôle de biens d'autres indicateurs déterminants. Il faut reconnaître que dans ce domaine, les compétences sont limités et les moyens très insuffisants, car sortant des schémas traditionnels de nos travaux.

D'où, l'espoir que cet atelier contribuera efficacement au renforcement des capacités, pour une bonne maîtrise des statistiques de l'environnement.